



Déclaration préalable des délégué-e-s des personnels du SNUipp/FSU - CAPD de vendredi 15 décembre 2017

Nous remercions les services de la qualité des documents préparatoires transmis pour cette CAPD : projet de circulaire départementale avec ses évolutions clairement identifiées ainsi que les tableaux de classement pour les promotions.

Permettez-nous, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'attirer votre attention sur les nombreux et derniers propos tenus par le Ministre de l'éducation Nationale. Chaque semaine est ponctuée par une nouvelle annonce : la dictée quotidienne, remède miracle, qui n'a rien à voir avec les résultats de l'étude PIRLS qui pointe un problème de compréhension de textes pour des élèves de CM1, le redoublement, la refonte des programmes, maintenant la chorale...

Ces propos, lassant par leur répétition et leur incohérence avec la réalité du terrain et les pratiques de nos collègues, pourraient encore passer s'ils n'étaient pas tenus par le ministre de l'Education Nationale, ancien directeur de la DGESCO, qui est sensé bien connaître l'école... C'est très inquiétant.

D'autant plus que derrière eux, nos collègues travaillent avec acharnement, ne comptent pas leurs heures, malgré le fait qu'elles ne soient pas reconnues, pour le service public d'éducation et la réussite de chaque jeune afin de construire sa citoyenneté et son émancipation.

Sachez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que nos collègues peuvent compter sur le SNUipp-FSU, pour défendre leur professionnalisme et leur liberté d'agir dans la classe.

Avec l'annonce d'un retour du gel de la valeur du point d'indice pour l'ensemble des fonctionnaires, la baisse de l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat, le report d'une partie des mesures liées à PPCR et tout prochainement l'inadmissible retour d'une journée de carence à compter du 1^{er} janvier 2018 (ou peut-être 3 comme le préconise le Sénat), la suppression partielle de la compensation de la hausse de la CSG, les avancements ne sont souvent que la seule façon d'avoir une revalorisation salariale. C'est pourquoi cette CAPD est importante pour nos collègues.

Concernant la circulaire départementale du mouvement, comme tous les ans, des discussions sont ouvertes en CAPD et comme chaque année, le SNUipp-FSU de l'Oise y prendra toute sa place.

Le mouvement est très important pour nos collègues car il conditionne toute une année de classe et de vie professionnelle.

Nous actons favorablement le retrait de la note, comportant une part de subjectivité, dans le barème du mouvement, comme dans toutes les prochaines opérations de carrière. Le poids du mérite dans les opérations de carrière et dans l'avancement a toujours été dénoncé par notre organisation syndicale.

Nous veillerons à ce que les appréciations portées lors des rendez-vous de carrière ne la remplacent pas. Qu'il s'agisse de l'avancement accéléré aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons, de l'accès à la hors classe et de la classe exceptionnelle, l'avis de la hiérarchie doit être le plus faible possible.

Pour le SNUipp-FSU le déroulement de carrière doit se faire au rythme le plus rapide pour tous, la carrière doit se dérouler de manière cylindrique pour permettre à tout le monde d'atteindre l'indice 972 à la fin de celle-ci.

Pour ce qui est de la classe exceptionnelle, le SNUipp-FSU s'oppose à son principe qui exclut la majorité des collègues. Ce nouveau grade va renforcer les inégalités entre les hommes et les femmes. Comme pour toutes les opérations de carrière, en tant que délégué-e-s des personnels, nous contrôlerons que l'accès à la classe exceptionnelle se fait bien en respectant les textes réglementaires.

Revenons au mouvement, car nous souhaitons rappeler nos mandats :

- Cette opération de carrière doit se dérouler dans la plus grande transparence. C'est pourquoi nous sommes **attachés au barème, opposés aux commissions d'entretien et aux postes à profil**. Nous souhaitons que vous y mettiez un terme afin que le professionnalisme de nos collègues soit reconnu et que le barème soit la seule règle.
- Nous demandons qu'un seul barème réunisse la profession et donc d'en finir avec le double barème pour les directeurs et directrices. Aujourd'hui rien ne justifie son maintien. Le SNUipp-FSU considère que la reconnaissance de l'investissement des collègues dans la fonction de directrice-teur d'école ne passe pas par une mesure spécifique au mouvement.

Le SNUipp-FSU a porté et continue de porter des revendications sur l'augmentation du temps de décharge, sur la reconnaissance salariale, sur l'aide administrative, sur la formation ainsi que la simplification des tâches... Aujourd'hui, nous sommes bien loin d'une situation satisfaisante sur ces points et nous le dénonçons.

Nous continuons de proposer, en compensation de la suppression du double barème, l'attribution d'une majoration de barème de 5 points en cas de déclassement de la décharge de direction suite à une mesure de carte scolaire.

Compte tenu du projet de circulaire départementale communiqué, nous actons favorablement le déplafonnement des points liés à l'ancienneté dans le poste.

En revanche, nous continuons de penser que le retour à deux phases informatisées a été un plus pour nos collègues sans poste à l'issue de la première phase, qui pouvaient candidater sur une liste de postes vacants et connue de toutes et tous, comme cela a pu se faire l'an passé dans de meilleures conditions que les années précédentes.

En 2017, 136 collègues ont obtenu un poste lors de la seconde phase sur 348 participants contre seulement 18 en 2016... Cette évolution plus que conséquente fait suite à nos demandes de voir apparaître les postes libérés par d'autres opérations de carrière. De plus, la prise de poste n'est pas la même quand nos collègues arrivent sur un poste précis demandé, que lorsqu'il est subi par un vœu géographique. A ce titre, nous contestons la suppression de la seconde phase.

De plus, nous ne comprenons pas ce qui préside à votre décision de supprimer les points supplémentaires attribués jusqu'à présent pour chaque enfant non majeur au 31/12 de l'année en cours. Nous demandons qu'ils soient réintégrés au titre de la prise en compte des situations familiales dans le mouvement.